

**Déclaration du SE-UNSA
de Loire Atlantique
à la CAPD du 25 avril 2018**

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

La Laïcité est le socle de notre syndicat, elle est notre ADN. C'est sur ces valeurs que le SE-UNSA s'est construit et a grandi au cœur de la république. Le SE-UNSA ne peut que s'indigner des propos de Monsieur le président de la République à la Conférence des évêques de France en affirmant qu'il fallait « réparer le lien entre l'Église et l'État » qu'il jugeait « abîmé ».

En effet comme le dit très justement Élisabeth BADINTER :

« La laïcité qui sépare le temporel et le spirituel, et traite à égalité croyants et non croyants est l'un des principes qui fondent l'identité de notre pays et nous permet de vivre paisiblement les uns avec les autres.

...Laissons la politique gérer la cité et les religions s'occuper des croyants.

C'est bien grâce à cette séparation de l'Église et de l'État, que les femmes ont acquis des libertés et des droits que l'Église leur a si longtemps refusés, tels le vote, la contraception, ou l'avortement.

Les Églises interdisent, au nom de Dieu, alors que la laïcité est libératrice. Sans cette dernière, les femmes seraient toujours des citoyens de seconde zone, soumises à leur mari, et les homosexuels des parias. Force est de constater que le président Macron vient hélas, de donner le signal le plus inquiétant du grand retour en arrière ».

C'est dans ce contexte que le SE-UNSA tient à réaffirmer ses valeurs laïques, et en particulier dans un métier féminin à plus de 80%.

Le SE-UNSA est un syndicat qui se veut réformiste, mais devant la posture fermée et univoque du gouvernement, nous appelons, avec l'UNSA Fonction Publique, tous les agents à se mobiliser le 22 mai prochain.

Dans sa déclaration intersyndicale du 12 avril 2018, le CHSCTD-44 a demandé l'abandon du document d'orientation intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics » qui ne cache pas les intentions de fusionner les instances consultatives des personnels, comité Technique et CHSCT.

L'intention du gouvernement est de fluidifier, d'assouplir, autrement dit de réduire le rôle et le nombre des instances, en vue de donner plus de marge de manœuvre aux employeurs publics alors qu'ils décident, à l'issue de chacune des réunions de ces instances consultatives.

En effet, les propos affichés par le gouvernement sont en contradiction avec les intérêts des agents publics et avec leur garantie d'équité de traitement. Le SE-UNSA ne souhaite pas voir des agents isolés, en face à face avec leur employeur, ni voir un amoindrissement de la possibilité de faire vivre des droits collectifs et individuels.



Le SE-UNSA et plus globalement l'UNSA défendent au contraire l'importance des instances consultatives des personnels CT, CAP, CCP et CHSCT. Ces instances permettent d'améliorer le fonctionnement des services publics, de veiller à ce que tous les agents puissent avoir des conditions de travail décentes et protectrices de leur santé et de leur sécurité. La gestion des personnels ne doit pas se résumer à une suite de décisions arbitraires au profit de quelques-uns.

C'est bien dans ce contexte, que le SE-UNSA déplore que localement la CAP soit mise à mal par la diffusion des documents de travail avant la tenue de cette instance. Cela va à l'encontre du rôle même des commissaires paritaires qui, rappelons-le, ont un devoir de discrétion et de réserve.

Le SE-UNSA remercie les services pour le travail effectué et pour les documents fournis lors de cette première phase de mouvement, ainsi que pour les réponses apportées à nos questions. C'est ainsi que nous concevons notre rôle de représentant des personnels.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans un courrier intersyndical du 11 avril, nous vous avons interpellé sur les postes et le rôle des PEMFs. Le SE-UNSA réaffirme la nécessité de favoriser le qualitatif au quantitatif et le SE-UNSA vous demande donc de revoir votre position.

Concernant la classe exceptionnelle, après un report de calendrier au niveau national, sur l'académie de Nantes, les personnels du 1^{er} degré ont eu accès au serveur avec une semaine de retard. Le secrétaire académique du SE-UNSA a écrit au recteur afin de demander la prolongation d'ouverture du serveur. Le Rectorat attend une réponse du ministère.

Nous vous remercions.

